Observatoire québécois du loisir

VOLUME 17, NUMÉRO 2 – 2019

Un portrait des camps de jour municipaux en 2018

Par François Cloutier et Denis Poulet[i]

En 2016, la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) effectuait un premier recensement des camps de jour municipaux en vue de mieux connaître la population qui participe à ce programme populaire et de recueillir des données probantes pour mieux outiller les principaux acteurs nationaux, régionaux et locaux dans leurs interventions. Ce recensement a été reconduit en 2018, permettant de recueillir davantage de données et de dégager quelques tendances. Il est prévu de refaire cet exercice tous les deux ans. Le 8 mai 2019, à Chandler, les participants au 7e Rendez-vous québécois du loisir rural ont pu avoir un aperçu des résultats nationaux du recensement de 2018 dans un atelier consacré aux camps de jour. Le présent Bulletin reprend la plupart des éléments présentés dans cet atelier.

Méthodologie

Le MEES a travaillé avec l'Association des camps du Québec (ACQ) pour mettre au point un outil de collecte de données régional harmonisé et informatisé. Les 17 Unités régionales de loisir et de sport (URLS) étaient mandatées pour recueillir les informations auprès des municipalités. Elles devaient ensuite entrer ces données sur la plateforme informatisée Sentinelle, la « veille stratégique des camps du Québec[1] ».

Le recensement couvrait la période estivale de 2018 (juin à septembre) et comportait 21 questions. Chaque URLS (donc, chaque région) était appelée à fournir près de 700 données au MEES pour la compilation et l'interprétation des données nationales.

Même si elle a permis d'obtenir de grandes quantités de données, la méthodologie employée avait des limites. Ainsi, les données étaient fournies sur une base volontaire, ce qui empêche de produire un recensement complet pour l'ensemble du Québec. On ignore aussi le nombre de municipalités qui n'offrent pas de camps de jour et on n'a recueilli aucune donnée spécifique sur les clientèles handicapées.

Résultats généraux

Un total de 631 municipalités et arrondissements sur 1110 ont participé au recensement, soit 56 %. La proportion de répondants varie cependant beaucoup selon la région, mais on note que plus de la moitié des municipalités ont répondu dans 13 des 17 régions. Les volumes de répondants les plus élevés se trouvent au Saguenay–Lac-Saint-Jean (100 %), à Laval (100 %), à la Baie-James (Nord-du-Québec) (100 %) et au Bas-Saint-Laurent (92 %). Le taux de réponse le

[1] Sentinelle est une plateforme informatisée qui permet de colliger et de stocker des informations stratégiques (fréquentation, effectifs, inventaires, etc.) concernant les camps de jour et de vacances québécois. Plus encore, Sentinelle permet d'informer et d'instrumenter les organisations partenaires qui développent et interviennent dans le secteur des camps afin de mesurer les tendances et d'adapter les services en fonction des besoins du secteur.

plus bas a été répertorié en Outaouais, avec seulement 17,4 %. Il est à noter que les données recueillies pour l'Abitibi-Témiscamingue n'incluent pas les chiffres de Rouyn-Noranda, la municipalité la plus populeuse de la région[2]. Enfin, la région de Montréal est dénombrée par arrondissement.

Figure 1 : Taux de réponse selon le nombre de municipalités, par région administrative

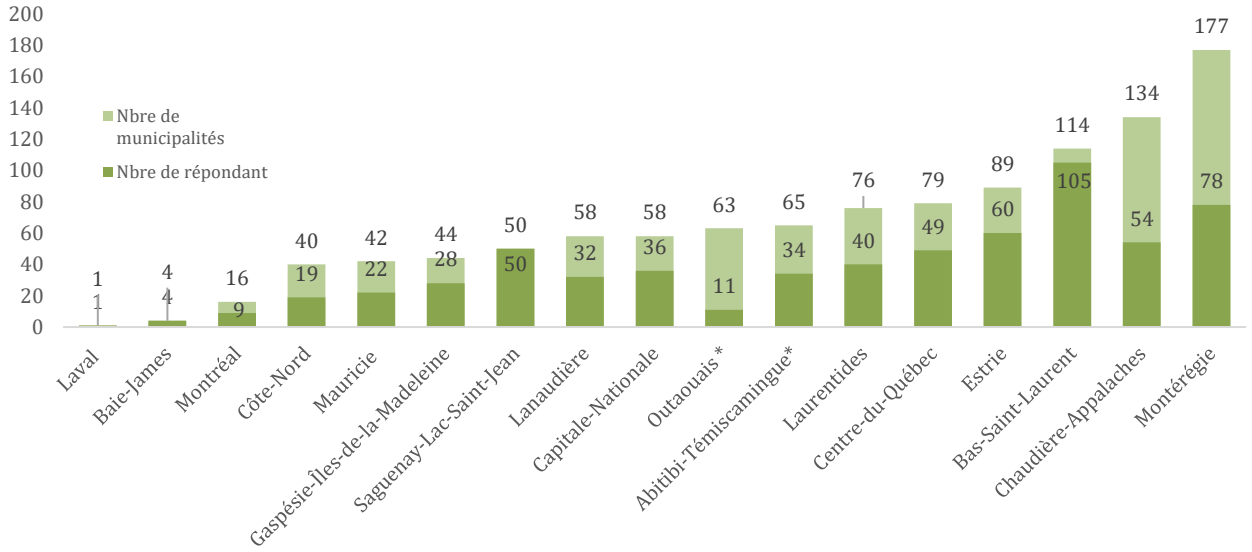

On a recensé 1150 sites de camp de jour sur un total estimé de 1400[3]. Ces sites se répartissent très inégalement dans les 17 régions. C'est à Montréal qu'on en a dénombré le plus, soit 224. On peut même extrapoler que le nombre de camps de jour dans la région de Montréal tourne autour de 325, ce qui en fait une région vraiment dominante à ce chapitre : 23 % des camps de jour de la province s'y trouveraient, ce qui correspond assez justement à la proportion de la population qui vit dans cette région, soit 21 %.

Figure 2 : Nombre de sites de camp de jour municipaux recensés par région administrative

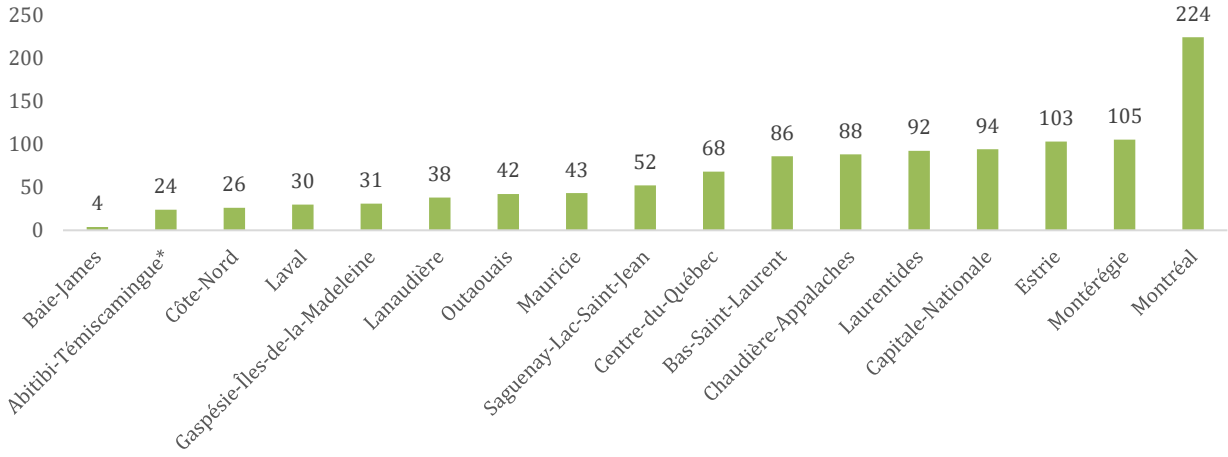

[2] Ces deux régions ont été marquées d'un *. Les données qui y ont été recueillies doivent être interprétées avec prudence.

[3] Basé sur les estimations du MEES, 2019.

Au total, 156 522 enfants ont fréquenté les camps de jour municipaux recensés en 2018. À partir de ces résultats et du volume de répondants, le MEES estime que le nombre d'enfants inscrits dans les camps de jour municipaux l'an dernier était d'environ 190 000, à savoir presque 22 % des enfants québécois âgés de 5 à 14 ans[4]. On a également dénombré 12 758 animateurs et animatrices rémunérés, 910 bénévoles et 1586 aides-animateurs. En effectuant des projections, le MEES estime que le nombre d'animateurs dans les camps de jour municipaux se situait, de façon prudente, entre 15 500 et 16 000.

Modes de gestion

Un peu plus de la moitié des camps de jour (52 %) recensés en 2018 sont gérés directement par leur municipalité. Dans 48 % des cas, cette gestion s'effectue donc par délégation. Si on compare ces chiffres avec ceux du recensement de 2016, on constate une augmentation de 10 % du mode de gestion déléguée. Même si, en 2016, les 38 % de camps gérés en délégation ne reposaient que sur un total de 886 camps, on peut affirmer que la voie de la délégation est en croissance. Il faudra cependant attendre le recensement de 2020 pour savoir s'il s'agit d'une véritable tendance.

Figure 4 : Mode de gestion selon les régions

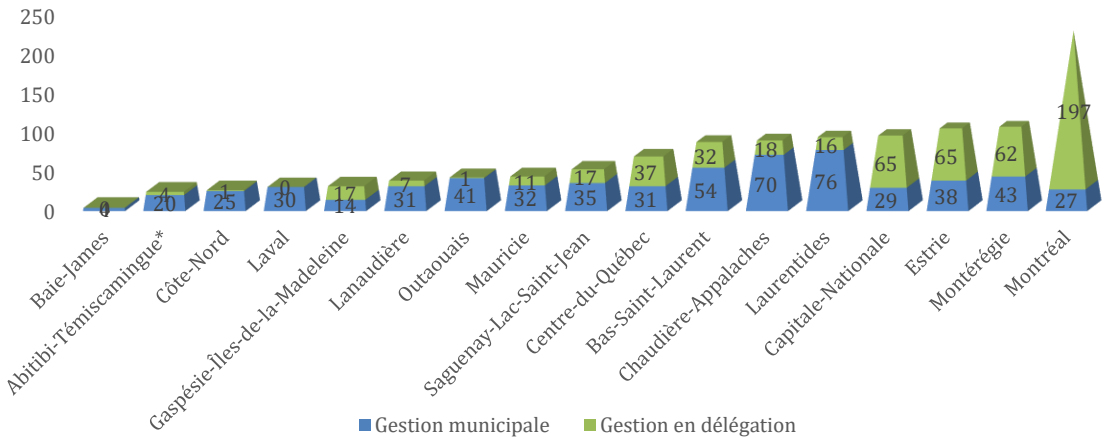

Le partage des modes de gestion varie sensiblement d'une région à l'autre. C'est dans les régions qui offrent le plus grand nombre de camps qu'on retrouve le plus souvent la délégation comme mode de gestion dominant : à Montréal, 88 % des 224 camps sont gérés par des organismes en délégation; dans la Capitale-Nationale, il s'agit de 69 % (65 camps sur 94); en Estrie, 63 % (65 sur 103); et en Montérégie, 59 % (62 sur 105). Deux régions présentent un partage assez équilibré : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (54,8 % en mode délégation) et Centre-du-Québec (54,4 % en mode délégation).

Les 11 régions restantes assument davantage directement la gestion de leurs camps de jour. On peut croire que les municipalités de ces régions, la plupart en milieu rural, perçoivent moins les avantages de la gestion en mode de délégation ou que l'offre d'organismes susceptibles de gérer les camps de jour (OBNL, entreprise privée) est moins présente que dans les régions plus peuplées.

[4] Source : *Le Québec chiffres en main,* p. 13. Basé sur un total de 869 610 enfants en 2017.

Variation de la fréquentation au cours de l'été

Le recensement de 2018 a permis d'observer la variation de la fréquentation au cours de la saison estivale. C'est dans la deuxième semaine de juillet que cette fréquentation atteint son sommet : on dénombrait alors 84 690 enfants inscrits. En fait, les trois premières semaines de juillet sont les plus occupées avec une fréquentation constante au-delà de 80 000 jeunes. Suivent un creux, qui correspond à la période des vacances de la construction (baisse d'environ 18 %), puis une reprise dans la première semaine d'août. La fréquentation diminue ensuite constamment jusqu'à la rentrée scolaire.

Figure 5 : Fréquentation

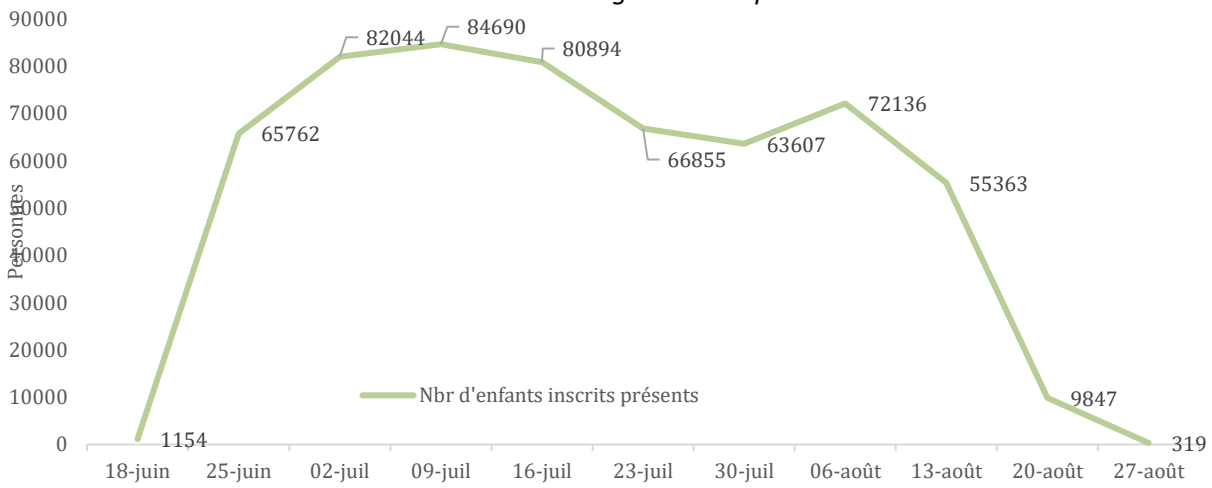

Inscriptions refusées

Le service des camps de jour est populaire au point que certains camps sont dans l'obligation de refuser des jeunes, car le site a atteint sa capacité d'accueil maximale. Visiblement, l'offre ne répond pas à toute la demande faute de places disponibles.

Bien que les taux de refus pour cette raison soient somme toute minimes dans la plupart des régions, il est de plus de 4 % dans trois régions (Mauricie, Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale) et avoisine les 10 % dans deux autres (Lanaudière et Montréal). Dans ces deux dernières régions, il est question de quelques milliers d'enfants (près de 4000) refusés faute de places.

Figure 6 : Inscriptions refusées

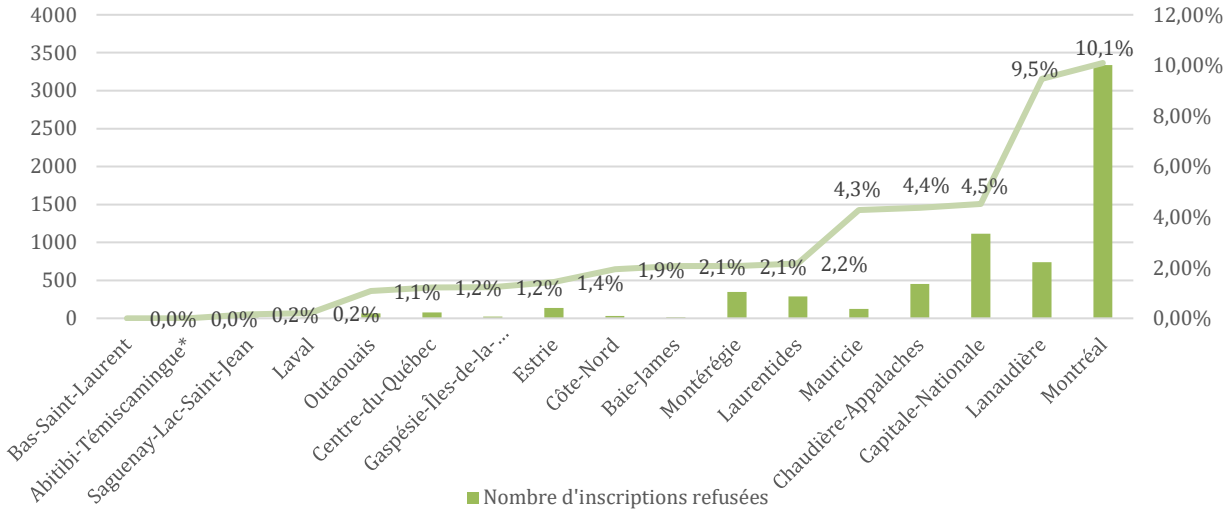

Rémunération du personnel

La pénurie de main-d'œuvre en loisir est un sujet très préoccupant, principalement en animation. Selon une enquête réalisée par IPSOS Décarie en 20115 pour le compte du MEES, de l'ACQ et du Mouvement québécois des vacances familiales (MQVF), le salaire et les conditions de travail étaient alors le premier frein à l'embauche d'animateurs. Qu'observe-t-on aujourd'hui?

Selon les données recueillies dans le cadre du recensement de 2018, le salaire horaire moyen d'un animateur de camp de jour est de 12,73 $. De manière générale, dans toutes les régions du Québec, le salaire d'un animateur est légèrement supérieur au salaire minimum de 2017, alors fixé à 12 $/heure. Cependant, la majorité des aides-animateurs ont un salaire inférieur à la moyenne.

Figure 7 : Rémunération moyenne du personnel d'animation

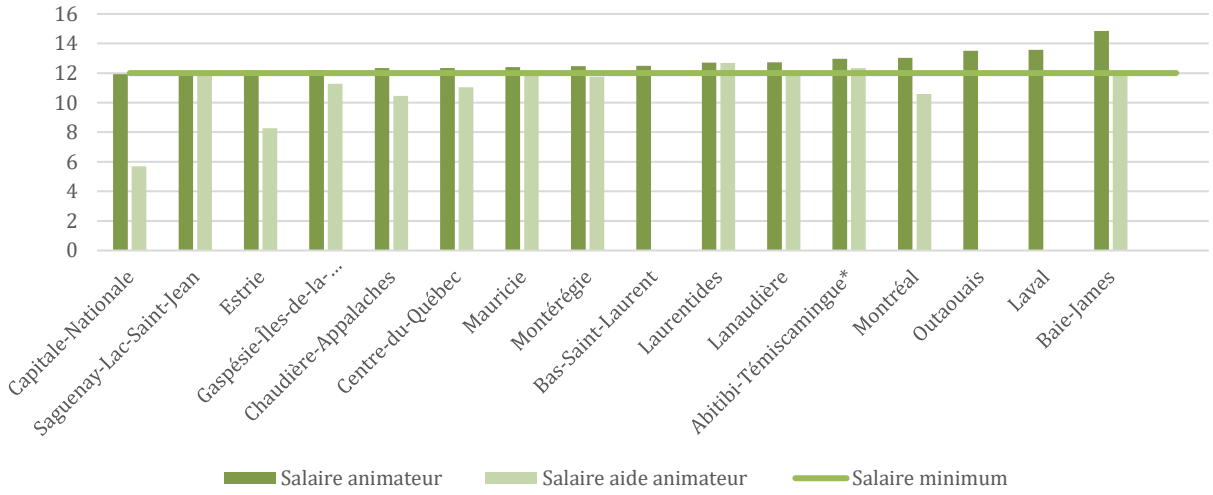

[5] IPSOS Descarie (2011). *Étude sur la main-d'œuvre dans les centres et camps de vacances au Québec*, 69 pages.

Il est intéressant de comparer le salaire horaire moyen des animateurs de camp de jour avec celui d'autres fonctions similaires. Les animateurs de camp de vacances sont nettement au bas de l'échelle (10,87 $)[6], mais les animateurs sportifs sont à 16,00 $[7], les animateurs de centre communautaire de loisir à 16,09 $[8] et les éducatrices de la petite enfance à 19,24 $[9].

Tarification

L'accessibilité financière est souvent identifiée par les parents comme un frein important à la participation, notamment chez les familles en situation de pauvreté. Combien en coûte-t-il aux parents pour inscrire leurs enfants dans les camps de jour municipaux? Les résultats du recensement indiquent que la moyenne nationale se situe à 61,41 $ par semaine sans service de garde et à 83,36 $ avec service de garde. Les frais varient cependant considérablement selon les régions.

Figure 8 : Frais de participation aux camps de jour par régions (en $)[10]

Dans quatre régions (Montérégie, Laval, Laurentides et Montréal), les frais sont supérieurs à la moyenne. De plus, les frais d'inscription à un camp de jour à Montréal sont 4,6 fois plus élevés qu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Questions et pistes de recherche

Le portrait des camps de jour en 2018 soulève plusieurs questions. Au chapitre de l'accessibilité – n'oublions pas que les camps de jour municipaux sont un service public –, le nombre élevé de refus d'admission faute de places est assurément problématique. À quoi peut-on lier l'insuffisance de l'offre?

En ce qui concerne la tarification, comment expliquer de tels écarts? Les sommes plus élevées demandées aux parents correspondent-elles à davantage de services? Si c'est le cas, quels services? Sont-elles liées au mode de gestion? Peut-être une simple question d'offre et de demande, comme on l'a vu précédemment, mais la contribution de la municipalité est aussi un facteur,

[6] *Selon les données extraites et compilées de la plateforme Sentinelle, 2019.*
[7] *Selon Indeed, source consultée en avril 2019.*
[8] *Selon Indeed, source consultée en avril 2019.*
[9] *Selon Neuvoo, source consultée en avril 2019.*
[10] Les données pour la Côte-Nord n'étaient pas disponibles pour cet indice.

qui demeure un choix politique des élus.

Il y a lieu également de s'interroger sur les modes de gestion : gestion directe ou délégation. Dans le mode de la délégation, qui sont les mandataires? Les villes et les organismes qui offrent le service adhèrent-ils au *Cadre de référence sur les camps de jours municipaux?* Quel est le mode de gestion le plus avantageux sur les plans financiers, de la qualité, de la sécurité et de l'accessibilité?

À l'aube de l'accueil en camp de jour municipal des clientèles 4 ans qui auront complété la maternelle en 2020, des défis se présenteront vraisemblablement à certaines villes qui feront le choix d'offrir le service à cette nouvelle cohorte. Dans cette perspective, nul doute que l'accès à des données statistiques fiables sur les camps de jour municipaux pourrait devenir un facteur déterminant pour orienter les choix des élus et des dirigeants des services de loisir municipaux.

---

[i] *François Cloutier, conseiller stratégique et coordonnateur en loisir à la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.*

Denis Poulet, rédacteur indépendant de sport et de loisir.